

# LA FINANCE DURABLE, UN REMÈDE À LA CRISE ACTUELLE ?



**ARNAUD  
DE BRESSON**  
Délégué  
général  
Paris  
Europlace

Les acteurs de la place financière de Paris souhaitent contribuer à la lutte contre le changement climatique en finançant de nouvelles initiatives visant l'amélioration des technologies de l'environnement, la réalisation d'économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

**G**érard Mestrallet, président de Paris Europlace, a déclaré lors du forum Finance durable (encadré) du 24 novembre 2008 que "nous sommes tous convaincus que notre système financier sortira transformé de cette crise. Il s'agit là d'un enjeu fondamental pour l'avenir de l'économie française et européenne. L'action collective autour de Paris Europlace, pour une finance durable, est une nécessité".

Depuis plusieurs mois, des travaux ont été menés par un groupe de travail de Paris Europlace – mené par Jean-Pierre Clamadieu, président-directeur général de Rhodia – qui ont permis de porter des premières propositions au Grenelle de l'Environnement. Nos premières suggestions concernent la poursuite des mécanismes de projets du protocole de Kyoto (mécanismes de développement propre, mise en œuvre conjointe) au-delà de 2012: la mise en place d'une charte de compensation volontaire des émissions de CO<sub>2</sub> au plan européen, la mise en œuvre de projets domestiques CO<sub>2</sub> incitatifs aux économies et l'étude de mécanismes de marché qui permettent de financer les techniques d'énergies renouvelables.

Force est de constater que la mise en mouvement et la prise de conscience

par l'ensemble des acteurs de l'industrie financière française, européenne et internationale sont réelles concernant la nécessité de mettre en place un nouveau système, placé sous le signe de la croissance "durable", qui vise à concilier, de manière plus forte, les intérêts de la finance et ceux du développement durable, ou, plus précisément, qui propose de nouvelles opportunités pour une meilleure contribution de la finance au développement durable.

## Transparence, responsabilité et long terme

Cette crise financière violente, qui n'a épargné aucun acteur, prend sa source dans une vision court-termiste, dans l'absence de prise de responsabilité, la perte de référence à une finalité autre que le profit instantané, dans la déconnexion à l'égard de l'économie réelle... La finance durable peut constituer un élément de réponse face à la crise dans la mesure où une meilleure transparence engendre nécessairement une confiance accrue: la confiance est au cœur des systèmes financiers. C'est le rapport au temps qui doit changer, à commencer par la modification de

l'actualisation, de l'appréciation et de la maîtrise des risques. Le contrôle exercé doit s'améliorer, par une réelle transparence notamment sur les profits dégagés, un contrôle des risques et de leur couverture.

En outre, une finance responsable peut contribuer à mieux orienter les choix d'investissement. Si la mission première du secteur financier est de rendre stable et durable le système économique en se prémunissant des risques économiques, politiques, sociaux et monétaires, le développement durable vise, quant à lui, à éviter une dégradation de l'environnement et du tissu social. La convergence est possible dans la mesure où finance et développement durable tentent de maintenir la pérennité des systèmes par rapport aux risques de moyen et long terme. À la question "Est-ce que performance et investissement responsable vont de pair?", l'on peut répondre que si le rendement offert par les portefeuilles intégrant des critères ESG (environnement, social et gouvernance) n'est pas supérieur aux portefeuilles dits "classiques", aucune étude ne démontre le contraire. L'investissement responsable est donc une combinaison de préoccupations sociales, environnementales et de la

performance financière dans les décisions d'investissement.

Enfin, la finance durable est nécessairement synonyme de long terme. La prise en compte du long terme implique un questionnement éthique. Seule une finance durable, qui associe performance à long terme et rentabilité, rend possible le nécessaire changement vers une économie plus éthique, responsable et solidaire. Devenir acteur de la finance durable, c'est prendre des décisions face aux enjeux économiques ou financiers, qui prennent aussi en compte les enjeux humains et environnementaux.

Sur ces bases, le défi pour la place de Paris est double : d'une part, contribuer à l'élaboration d'un nouveau "système" financier, transparent et robuste, au service de ses utilisateurs et, d'autre part, préparer la sortie de la crise économique et financière pour en limiter les conséquences sur les acteurs les plus fragiles, en particulier les PME, et positionner la place de Paris qui peut tirer avantage de cette rupture majeure.

### Une action offensive

La place de Paris peut tirer avantage de cette rupture majeure, en raison de plusieurs atouts structurels : la qualité de son système de régulation et la qualité du dialogue entre professionnels et régulateurs, la solidité du modèle français de banque "universelle", l'importance de l'industrie française de gestion d'actifs au plan international et l'existence de fortes capacités en formation et recherche en finance en France, notamment dans le domaine de l'analyse et de la gestion des risques.

Dans ce contexte, Paris Europlace mène une action offensive et accélère son plan d'actions, avec la mise en place d'une nouvelle stratégie assortie de mesures concrètes. Les nouvelles actions de Paris Europlace s'inscrivent autour de deux axes.

#### ■ Mise en œuvre d'une nouvelle "stratégie de place" assortie d'actions concrètes

Un nouveau plan d'actions stratégique, élaboré avec l'appui du Bos-

ton Consulting Group (BCG), a été remis, le 18 décembre 2008, au Haut comité de place, présidé par Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. Ce plan, qui tire les leçons de la crise financière, a pour but de positionner la place de Paris pour "l'après-crise", avec de nouvelles recommandations d'actions centrées sur les axes suivants :

– **adaptation du cadre réglementaire et prudentiel** à l'environnement post-crise, aménagement d'une régulation équilibrée qui assure la protection des investisseurs et la compétitivité de la place de Paris ;

– **confirmation de la stratégie globale de la place de Paris**, renforcement sur un petit nombre ciblé de pôles d'excellence au plan international ;

– **formation et recherche** en renforçant les moyens sur l'identification et la gestion des risques, la recherche de produits de nouvelle génération, plus transparents et adaptés aux besoins des utilisateurs ;

– **développement des instruments d'épargne longue**, relance de l'investissement en actions en faveur du financement des entreprises ;

– **renforcement de l'action internationale de la place de Paris.**

#### ■ Accélération des projets du pôle Finance innovation

Le pôle de compétitivité mondial Finance innovation accélère sa démarche dans plusieurs domaines :

– **financement des PME.** En contrepartie d'apports publics en quasi fonds propres, des accords ont été passés entre l'État et les établissements bancaires pour garantir une poursuite de la progression des crédits bancaires aux PME. De son côté, le pôle Finance Innovation s'est fixé comme priorité de développer le capital amorçage et d'accompagner la création d'entreprises et de projets à haute valeur ajoutée. Plus de 40 projets industriels ont d'ores et déjà été labellisés par le Pôle Finance Innovation, dans le secteur de la finance, avec pour certains d'entre eux l'apport de financements publics. La mise en place d'une cellule de soutien aux projets des pôles industriels et la création

d'un fonds d'investissement dédié à la création de sociétés financières sont à l'étude.

– **formation et recherche.** Une quinzaine de chaires de recherche ont été mises en place par l'Institut Europlace de Finance (IEF), la Fondation du risque, la Fédération bancaire française (FBF), pour approfondir les travaux sur la gestion des risques financiers, la régulation des marchés, le rôle de la place financière dans l'économie et le développement durable. Une structure d'appui, l'Institut Louis-Bachelier (ILB), a été créée le 1<sup>er</sup> septembre 2008, présidé par André Levy-Lang, visant à développer les échanges entre chercheurs et professionnels. Une seconde initiative concerne la mise en place de l'Institut européen de la régulation financière (EIFR), présidé par Hervé Saint-Sauveur, structure de formation et d'échanges pour les régulateurs et les professionnels, sur les évolutions de la régulation européenne.

– **finance et développement durable.** Des propositions ont été faites, avec la remise en mars 2008 du rapport Antoine de Salins sur l'investissement responsable (voir l'encadré), puis du rapport Clamadieu, en juillet 2008, sur le financement des technologies de l'environnement.

Pour sortir durablement de la crise financière, la place financière de Paris doit encourager une action concertée au plan européen pour la mise en œuvre de solutions concrètes qui passent nécessairement par la promotion d'initiatives de finance durable et la sensibilisation concernant les bénéfices dérivés pour l'ensemble des parties prenantes. ■

## Renforcer la contribution de la finance au développement durable : enjeux de long terme, propositions pour l'Europe

La crise financière internationale pose la question du rôle et du mode de fonctionnement des marchés financiers et de la contribution des investisseurs à l'économie réelle. Le forum Paris Europlace – présidence française de l'Union européenne 2008<sup>1</sup> a été l'occasion de s'interroger sur les enjeux de la crise financière, les modes de fonctionnement des marchés, la nécessité de développer une nouvelle approche de la finance qui mette l'accent sur le long terme et les instruments de finance durable. L'un des principaux objectifs de cette manifestation a été de faire émerger des propositions d'actions nouvelles pour mettre les acteurs de l'industrie financière au service du développement, du progrès social et de l'environnement et de présenter des propositions d'actions concrètes et pragmatiques sur trois thèmes : investissement responsable, finance solidaire et lutte contre le changement climatique

● **Investissement responsable.** L'investissement responsable (IR) est un thème de fond que l'actuelle crise financière met en exergue : il s'agit moins de "moraliser" le capitalisme que de montrer en quoi l'association de critères extra-financiers – environnementaux, sociaux et de gouvernance – à des critères classiques de performance économique dans les politiques d'investissement est susceptible de créer de la valeur pour l'actionnaire, mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes. L'IR constitue également un encouragement de la finance de long terme avec un soutien plus fort du développement de l'épargne longue.

1. Il a eu lieu le 24 novembre 2008, sur le thème "Renforcer la contribution de la finance au développement durable : enjeux de long terme, propositions pour l'Europe", et a rassemblé plus de 1 200 participants à l'Université Paris Dauphine - représentants de la place de Paris et européens, émetteurs, investisseurs, banques et sociétés financières, élus, partenaires sociaux, étudiants.

Il est important de rappeler que la commission Investissement socialement responsable (ISR) constituée au sein de Paris Europlace, présidée par Antoine de Salins, membre du directoire du Fonds de réserve pour les retraites, centre ses recommandations sur trois axes :

■ **facilitation de la prise en compte des critères ESG (environnement, social et gouvernance) dans les processus d'analyse et de décision des investisseurs ;**

– **Proposition n° 1 :** encourager le principe de l'élaboration d'un reporting annuel public par les investisseurs institutionnels sur la manière dont les critères ESG ont été pris en compte dans leurs décisions de placement.

– **Proposition n° 2 :** mettre en place, dans la durée, des actions de formation des réseaux de distribution de produits d'épargne aux enjeux ESG et à la manière dont ils peuvent être pris en compte dans les produits.

– **Proposition n° 3 :** rendre plus transparente l'offre de produits aux particuliers.

– **Proposition n° 4 :** renforcer l'effort de recherche de la place de Paris à travers un événement annuel international à dominante académique.

■ **clarification et renforcement du dialogue avec les entreprises pour favoriser la diffusion d'informations extra-financières afin de permettre aux investisseurs de mieux apprécier les atouts et les risques des entreprises ;**

– **Proposition n° 5 :** renforcer, sous l'impulsion des acteurs concernés, la concertation entre entreprises et investisseurs dans un cadre européen.

– **Proposition n° 6 :** inciter les directions générales à présenter devant leur conseil d'administration ou de surveillance la politique sociale et environnementale de l'entreprise

ainsi que les dispositifs et modes d'évaluation propres à rendre compte de son niveau de maîtrise des risques ESG.

– **Proposition n° 7 :** encourager les démarches de certification par tierce partie des données extra-financières contenues dans les rapports annuels.

– **Proposition n° 8 :** choisir un thème de place annuel sur lequel l'accent serait mis par les investisseurs, les gérants et les courtiers afin d'obtenir des informations de qualité et comparables et recommander que la politique de vote des sociétés de gestion et autres investisseurs précise les critères ESG retenus.

■ **identification d'un cadre fédérateur ;**

– **Proposition n° 9 :** "s'approprier" la démarche des PRI et la diffuser auprès des investisseurs institutionnels non encore signataires.

– **Proposition n° 10 :** doter Paris Europlace, en qualité d'instance représentative des différents acteurs de la place de Paris, d'un rôle fédérateur et de soutien aux PRI.

– **Proposition n° 11 :** créer un "comité finance durable" au sein des instances de Paris Europlace, regroupant l'ensemble de ses membres mais associant aussi les autres parties prenantes.

– **Proposition n° 12 :** Organiser un événement de référence annuel à Paris entre investisseurs, gérants, émetteurs et autres parties prenantes, autour des innovations, des démarches nouvelles proposées, d'exemples étrangers, afin de faciliter la diffusion de ces approches auprès des investisseurs institutionnels français.

● **Insertion sociale**  
En quelques années, la

microfinance a su démontrer son efficacité et ses performances. Il existe aujourd'hui un grand nombre d'institutions de microfinance viables qui proposent des services financiers diversifiés aux plus démunis et à ceux qui sont exclus des circuits financiers traditionnels. Elle est un secteur de la finance qui a su fédérer acteurs privés et publics, dans les pays en voie de développement et émergents, mais également dans les pays industrialisés. La microfinance a longtemps dû faire la démonstration de son apparente contradiction, c'est-à-dire la performance financière versus le bénéfice social.

Les principales recommandations visent à encourager et encadrer le développement de la microfinance au plan français et européen, en facilitant notamment la domiciliation de fonds de microfinance en France, ce qui nécessite de modifier la réglementation applicable aux OPC afin de prendre en compte les spécificités de la microfinance et de permettre leur commercialisation auprès d'une gamme de clientèle la plus large possible, tout en maintenant le plus haut niveau de protection de l'investisseur. D'autres propositions concernent la constitution d'une épargne solidaire en direction des institutions de microfinance, en créant des véhicules adaptés, sur le modèle des fonds éthiques hollandais, c'est-à-dire des fonds communs de placement, investis dans des instruments de dettes de microfinance, et placés auprès d'un large public.

● **Défis de l'environnement**  
Les problématiques environnementales sont des préoccupations partagées par les acteurs de l'industrie financière. La prise de conscience des politiques et des agents économiques est réelle et la nécessité d'agir sur ces questions ne se pose plus.

L'environnement constitue pour l'Europe un défi majeur. En mars 2007, le Conseil européen s'est engagé à trois objectifs :

- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- porter à 20 % la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de 20 % l'efficacité énergétique.

Identifier une position consensuelle sur ces objectifs constitue un enjeu majeur pour l'Europe. Il s'agit d'approfondir la réflexion sur le financement des écofiliales et technologies environnementales au plan européen et la création d'une "spécialisation" de développement sur les secteurs des énergies renouvelables et durables à fort potentiel de croissance.

La réflexion engagée par le groupe de travail Paris Europlace "Climat et innovations financières" a permis d'identifier les pôles de force de la place de Paris dans ces domaines, de repérer les zones d'aménagement nécessaires d'un point de vue fiscal et réglementaire, de bâtir un plan d'actions stratégique visant à renforcer son positionnement, et d'accroître la recherche et donc l'innovation permettant le développement d'activités nouvelles, la création de PME liées à cette économie verte et donc l'émergence d'emplois nouveaux.

Ce groupe de réflexion a établi un rapport qui présente en quatre points les recommandations d'actions :

- engagement politique fort sur les mécanismes de projets du protocole de Kyoto (MDP, MOC) au-delà de 2012
- élaboration d'une charte de compensation volontaire des émissions de CO<sub>2</sub> au plan européen.
- promotion à l'échelle européenne des projets domestiques CO<sub>2</sub> incitatifs aux économies
- étude des mécanismes de marchés qui permettent de financer les techniques d'énergie renouvelables.

LIEU  
Auditorium de la FBF  
18, rue La Fayette  
75009 Paris  
Métro : Chaussée d'Antin

CONTACT  
Magali Marchal  
Tél. : 01 48 00 54 04  
Fax : 01 48 24 12 97  
marchal@revue-banque.fr

Le rendez-vous mensuel des professionnels  
de la banque et de la finance

## Satisfaction et confiance des clients : quels enjeux dans le contexte actuel ?

Jeudi 12 mars 2009 de 18 h 00 à 20 h 00

Président de séance : FABRICE ALBIZZATI,  
Associé, Inéum Consulting

### ■ Mesure de la satisfaction client : quels outils ?

NATALIE LEMAIRE, Responsable Qualité-  
relation Consommateurs  
de la Banque de Détail en France

### ■ Amélioration de la satisfaction client : politiques mises en oeuvre et rôle du conseiller

MARC OPPENHEIM, Responsable du marché  
des particuliers, LCL

### ■ La pédagogie financière, un moyen de (re)gagner la confiance du client

PHILIPPE CAPLET, Directeur du centre  
d'information bancaire, Fédération  
Bancaire Française et membre de l'Institut  
Banque et Assurance pour la Qualité (IBAQ)